

Sainte-Martine, le 12 septembre 2023

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 12 septembre 2023, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, sous la présidence de madame Mélanie Lefort, mairesse.

Sont présents : Monsieur Christian Riendeau
 Monsieur Normand Sauvé
 Monsieur Dominic Garceau
 Madame Caroline Ouellette

Sont absents : Madame Carole Cardinal
 Monsieur Jacques Jodoin

Monsieur Daniel LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier, et madame Joanie Ouellet, directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 32.

Adoptée

2023-09-128 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par madame Caroline Ouellette
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2023-09-129 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 août 2023.

Adoptée

Mot de la mairesse

Gainage – Vous l’avez remarqué, notre municipalité est bordélique en ce moment avec les travaux de gainage qui sont en cours. Mais croyez-moi, c’est pour une bonne cause pour empêcher le gaspillage d’eau potable via des fuites sur notre réseau. De plus, nous avons dit que nous nous occuperions de nos infrastructures et c’est exactement ce que nous faisons actuellement. Je vous remercie pour votre patience, car ces travaux peuvent entre autres entraîner des baisses de pression ou des coupures d’eau. Nous sommes en mesure d’aviser les citoyens lorsque les coupures d’eau sont prévues. Par contre, voici quelques exemples de cas dans lesquels nous ne sommes pas en mesure d’aviser en amont les citoyens pour les coupures d’eau : lorsqu’un citoyen passe sur une conduite temporaire avec sa tondeuse et sectionne le tuyau ou lorsqu’une voiture arrache une partie d’une conduite d’eau. Mais merci de votre patience. Les travaux devraient se terminer au début du mois de novembre.

Suite aux conséquences du détour imposé par le MTQ dû dans un premier temps à la fermeture du pont Paul-Jeanneau et maintenant la restriction de charge sur le pont, nous avons dû élargir les accotements des rangs Dubuc et Grand-Marais afin d’assurer la sécurité des gens empruntant ces rangs. Travaux de 36 000 \$ qui n’étaient pas prévus à notre budget. Après des représentations auprès de notre députée Carole Mallette, nous avons eu la confirmation que la ministre Geneviève Guilbault nous accordait un montant discrétionnaire de 36 000 \$ qui couvriront ces travaux. Je remercie mesdames Mallette et Guilbault.

Il y a de grands enjeux en matière de transport en commun sur notre territoire depuis le 22 août dernier. C’est déjà 7 plages horaires qui ont été annulées sans préavis :

- 22 août – départ à 7 h 03
- 11 septembre – départ à 7 h 02
- 11 septembre – retour à 16 h 35
- 12 septembre – départ à 6 h 38
- 12 septembre – départ à 7 h 02
- 12 septembre – retour à 16 h 35
- 12 septembre – retour à 17 h 25

J’ai communiqué avec EXO aujourd’hui et ils se présenteront chez le fournisseur de service Transco situé à Sainte-Martine. EXO nous explique qu’il y a des chauffeurs malades qui ne sont pas remplacés. EXO me confirme du bout des lèvres, avec peu d’assurance, que tous les départs et retours prévus demain seront assurés. Au prix que coûte le transport en commun à Sainte-Martine, j’attends de connaître quelle sera notre compensation pour le non-respect de notre contrat de service.

Toutes municipalités à l’obligation de faire affaire avec un refuge animal. Suite à des pratiques jugées inadéquates, nous mettons fin au contrat de service avec le Refuge Monani-Mo. Je remercie d’ailleurs la citoyenne qui nous a mis la puce à l’oreille avant que le tout sorte dans les médias.

Projet de parc Éolien Hydroméga

Contexte

- **Le 15 mars 2023**

Le gouvernement du Québec a adopté un règlement qui oblige Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, à lancer un appel d’offres pour conclure des

contrats d'approvisionnement à long terme en électricité provenant de nouveaux projets éoliens pour une production de 1500 MW.

Ces futures éoliennes doivent pouvoir être raccordées au réseau existant d'Hydro-Québec entre le 1^{er} décembre 2027 et le 1^{er} décembre 2029.

L'objectif du Gouvernement est de répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période du Plan d'approvisionnement 2023-2032.

- **Le 5 avril 2023**

Hydro-Québec a lancé l'appel d'offres en vue de s'approvisionner en électricité éolienne, tel que requis par le gouvernement dans son décret du 15 mars 2023. Deux différences avec cet appel d'offres comparativement aux précédentes : le délai extrêmement court et l'imposition de l'emplacement/régions pour l'implantation des éoliennes.

- **En mai 2023**

Le Conseil municipal de Sainte-Martine, via le conseil des maires de la MRC Beauharnois-Salaberry, a été avisé que certaines municipalités de la MRC étaient incluses dans un nouveau projet de développement de parc éolien élaboré et rencontré Hydroméga.

- **Le 15 août 2023**

L'entreprise Hydroméga a tenu une séance d'information sur un potentiel projet éolien dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. L'information diffusée lors de l'invitation mentionnait que la firme Hydroméga évalue la possibilité de présenter un projet éolien dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. L'invitation a été diffusée le 10 août.

La séance d'information présentait les détails et répondait aux interrogations des citoyens.

Environ 50 personnes étaient présentes, dont la majorité était des agriculteurs. L'interrogation principale était de comprendre pourquoi certaines terres agricoles avec un haut rendement agricole étaient ciblées par le projet.

- **Le 29 août 2023**

À la demande du Conseil municipal de Sainte-Martine, l'entreprise Hydroméga a présenté à l'ensemble des élus municipaux et des représentants de l'administration, les détails du potentiel projet éolien dans la MRC de Beauharnois-Salaberry. C'était la première fois que notre conseil municipal rencontrait Hydroméga.

Le Conseil municipal a posé d'excellentes questions durant cette rencontre. Certaines mêmes pour lesquelles Hydroméga n'avait pas de réponse satisfaisante.

Nous apprenions à cette rencontre :

- Que du projet de départ présenté en mai à la MRC comprenant 5 municipalités de la MRC, il ne comptait plus que des terrains à Sainte-Martine et à Saint-Urbain-Premier;

- Les informations relatives aux compensations financières prévues pour les propriétaires des terrains où seraient installés les éoliennes, les voisins de ses terrains et la municipalité de Sainte-Martine ont été détaillées;
- Les paramètres de sélection des terrains prévus au projet ont été expliqués (distance des bâtiments existants, des cours d'eau, la puissance des vents, efficacité du raccordement au réseau existant d'Hydro-Québec);
- Le processus d'appui au projet a été expliqué : si la Municipalité de Sainte-Martine donnait son appui au projet, une résolution d'appui devait être adoptée avant le 12 septembre 2023 puisque les soumissions devaient être reçues par Hydro-Québec avant 16 h le 12 septembre 2023.

Au lendemain de la rencontre tenue le 29 août dernier entre les représentants d'Hydroméga et les membres du Conseil municipal de Sainte-Martine, la mairesse a signifié au vice-président d'Hydroméga la volonté du conseil d'informer et de consulter l'ensemble de sa population des détails de ce projet avant d'adopter une résolution d'appui au projet. Cette rencontre aurait eu lieu le 11 septembre 2023.

Les représentants d'Hydroméga ont jugé que les délais demandés par la municipalité pour consulter ses citoyens étaient trop serrés et ont pris la décision de retirer Sainte-Martine du projet gardant le projet uniquement à Saint-Urbain-Premier.

Pour les élus municipaux de Sainte-Martine, le choix de l'emplacement d'éoliennes sur les meilleures terres agricoles de Sainte-Martine demeure questionnable.

Dans un projet aussi important pour l'avenir de Sainte-Martine, les élus municipaux n'étaient pas prêts à donner leur accord à un projet sans informer et consulter d'abord sa population.

Appuyer le projet à ce stade aurait été l'équivalent de signer un chèque en blanc. Par exemple, le nombre d'éoliennes (plus ou moins 9) prévues sur le territoire de Sainte-Martine n'était pas garanti.

- **Le 6 septembre 2023**

La Municipalité de Saint-Urbain-Premier donnait son appui au projet d'éoliennes sur son territoire.

- **Le 8 septembre 2023**

En séance extraordinaire du conseil des maires, la MRC de Beauharnois-Salaberry a appuyé le projet de parc éolien. En date du 12 septembre, le procès-verbal de cette séance n'est pas encore public.

Période de questions

Madame Tyo

- Relativement au projet du parc éolien, elle trouve déplorable le fait que les citoyens aient appris 4 heures à l'avance sur Facebook la tenue de la séance d'information.

Réponse : La MRC nous a mentionné que la séance d'information était organisée par l'entreprise Hydroméga. La Municipalité n'a relayé l'information sur ses réseaux sociaux.

- Elle demande pourquoi le projet a changé. Au départ, il n'y avait que 5-6 éoliennes alors qu'il s'agit maintenant d'un projet de 20 éoliennes. Ces éoliennes font 200 mètres de hauteur, ce n'est pas banal. Serons-nous avisés si un autre projet du genre revient.

Réponse : Le projet a été en constante évolution. En date du 29 août, le projet comportait 25 éoliennes. Quand la Municipalité a su qu'elle était retirée, le projet comportait 20 à Saint-Urbain-Premier. Hydroméga a fait des demandes pour prolonger le délai d'appel d'offres et l'entreprise a entrepris des démarches auprès des médias pour faire pression, mais elle s'est fait refuser.

Monsieur Heinkel

Félicitations pour la Fête des Moissons, très belle organisation.

- Demande un suivi quant au pont Paul-Jeanneau.

Réponse : Une rencontre a eu lieu en juillet avec le MTQ. Le délai soumis par le MTQ pour réparer un tel pont est de 8 ans. Notre député est en constante représentation pour nous. Elle essaie de faire bouger ce dossier. Un appel d'offres a été lancé cet été pour trouver une firme qui évaluera l'état du pont pour établir si el pont devra être réparé, démolé, reconstruit. Le résultat et les recommandations de cette évaluation seront disponibles au printemps 2024. Le pont est patrimonial, ce qui ajoute dans la complexité du projet. La volonté du MTQ est de revenir à la capacité originale du pont et non de maintenir une restriction de charge.

Mme Candau

- Le règlement d'emprunt de gainage sera-t-il remboursé par l'ensemble des citoyens.

Réponse : Le règlement est remboursé par l'ensemble, mais remboursé à 100 % par la subvention de la TECQ donc, les citoyens ne seront pas taxé pour ces travaux.

Monsieur Daoust

- Il a vu paraître un avis dans le journal concernant l'appel d'offres de la municipalité pour l'octroi d'un contrat de déneigement. Considérant que nous venons d'acheter une charrue à neige, pourquoi la municipalité demande des prix pour le déneigement des rangs.

Réponse : Nous allons vérifier auprès de notre directeur des travaux publics et vous revenir.

Monsieur Frédéric Poulin

- Il est propriétaire d'un bloc appartements situé au 30-32, rue Saint-Pierre. Il a subi des dommages par l'eau au niveau de sa toiture. Il a entrepris des travaux de réfection de sa toiture sans permis. Il s'excuse de la façon dont il a réagi avec Martin Paquette, urbaniste de la municipalité. Les travaux sont

arrêtés par avis de la municipalité et espère seulement que les travaux pourront se terminer avant l'hiver.

Réponse : Martin Paquette vous a fait parvenir un courriel le 8 septembre dernier par lequel il vous invitait à assister au prochain CCU qui aura lieu le 20 septembre. Au niveau administratif, puisque les travaux requièrent une demande de PIIA, la Municipalité doit adopter une résolution lors de sa prochaine séance du conseil en octobre prochain.

- Est-ce que la municipalité aurait une ouverture à ce que le manoir devienne un commerce, par exemple une piscine pour y donner des cours de natation.

Réponse : Il faudrait que le conseil se positionne à ce sujet.

- En avant du 153, rue Saint-Joseph, un regard d'égout est renforcé par rapport au niveau du sol qui crée un dénivelé et fait vibrer la maison.

Réponse : Nous allons vérifier et demander au MTQ d'apporter les correctifs appropriés, le cas échéant.

Monsieur Parent

- À quel moment le pont de la Rivière-des-Fèves à Saint-Urbain-Premier sera réparé.

Réponse : Il ne s'agit pas d'un pont situé sur notre territoire, mais nous pouvons vous affirmer que le MTQ nous a mentionné que ce pont sera réparé au printemps 2024.

- Quand aurons-nous les résultats de la vente des biens usagés.

Réponse : Les résultats feront l'objet d'une résolution ce soir.

- Pourquoi ne pas avoir parlé du projet de parc éolien avant sachant que vous en entendez parler depuis le mois de mai.

Réponse : En mai, quand Hydroméga a rencontré le conseil des maires de la MRC, le projet était préliminaire. Nous n'avions pas d'informations. Le conseil n'était pas pour ni ne contre, mais voulait plutôt des réponses à nos questions. Le montage financier fluctue encore. Nous nous ne sommes pas sentis outillé et nous n'avions pas suffisamment d'information pour consulter la population. Entre le 14 et le 29 août, le projet avait déjà changé. Le conseil est prêt à faire sa part dans la transition énergétique, mais pas à n'importe quel prix.

Monsieur Jérémie Parent

- Quelles sont les raisons données par Hydroméga pour retirer la Municipalité de Sainte-Martine de son projet.

Réponse : Potentiellement à cause du délai trop serré. Nous voulions faire une séance extraordinaire le 11 septembre et l'appel d'offres d'Hydro-Québec se fermait le 12 septembre à 16 h.

Monsieur Loïselle

- Près du pont Jeanneau, la vue est obstruée pour les automobilistes en raison de la haie où se trouve le manoir. Il s'agit d'un enjeu pour la sécurité routière

et demande si la haie peut être coupée. Il a demandé au propriétaire, mais ce dernier a refusé. La boîte électrique nuit également à la visibilité.

Réponse : Nous allons vérifier avec la réglementation à ce sujet. Le propriétaire du manoir présent dans la salle, monsieur Poulin, propose de couper 15 pieds. Une demande a également été effectuée au MTQ pour revoir la sécurité sur l'ensemble de la Municipalité.

2023-09-130 : Contrôle animalier - Fin de l'entente avec l'organisme à but non lucratif « SPCA Refuge Monani-Mo »

Attendu que par la résolution 2023-01-004, le Conseil a accepté l'offre de service soumise par l'organisme à but non lucratif « SPCA Refuge Monani-Mo » et lui a octroyé le contrat pour le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 inclusivement;

Attendu les récents événements survenus avec l'organisme et la gravité de ceux-ci;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

De résilier l'offre de service avec l'organisme à but non lucratif « SPCA Refuge Monani-Mo » en date du 13 septembre 2023.

De demander que soit fourni à la Municipalité le registre des animaux recueillis ou ramassés par le contrôleur animalier.

De réclamer à l'organisme toutes les sommes dues par celui-ci, le cas échéant.

Adoptée

2023-09-131 : Option de renouvellement – Contrat de fourniture et transport de conteneurs à l'écocentre

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine détient un contrat avec l'entreprise 9386-0120 Québec Inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs à l'écocentre;

Attendu que le contrat couvre la période de septembre 2022 à septembre 2023 avec option de renouvellement par la Municipalité pour les années 2024 et 2025;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Normand Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine renouvelle le contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs à l'écocentre à l'entreprise 9386-0120 Québec Inc. pour l'année 2024, au coût de 60 184,08 \$, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire « 02-130-00-495 ».

Sainte-Martine, le 12 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2023-09-132 : Appui à une demande d'entretien du cours d'eau Coulée Maheu

Attendu que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive en matière d'écoulement des eaux d'un cours d'eau sur son territoire en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

Attendu la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC adoptée en 2006;

Attendu qu'une demande formelle d'intervention du cours d'eau Coulée Maheu (annexe B de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry) a été déposée par monsieur Benoît Lavallée de la société Hydro-Québec;

Attendu que le cours d'eau Coulée Maheu est situé en partie sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Riendeau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'appuyer la demande d'intervention de monsieur Benoît Lavallée de la société Hydro-Québec pour l'exécution de travaux d'entretien dans le cours d'eau Coulée Maheu.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Beauharnois-Salaberry pour analyse et prise en charge.

Adoptée

2023-09-133 : Appui à une demande d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pouliot

Attendu que la MRC de Beauharnois-Salaberry a compétence exclusive en matière d'écoulement des eaux d'un cours d'eau sur son territoire en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (chapitre C-47.1);

Attendu la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC adoptée en 2006;

Attendu qu'une demande formelle d'intervention de la branche 1 du cours d'eau Pouliot (annexe B de la politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry) a été déposée par monsieur Yvon Dubuc et madame Mireille Laberge de la Ferme Saint-Zéphirin Enr.;

Attendu que la branche 1 du cours d'eau Pouliot est située en partie sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine;

Sainte-Martine, le 12 septembre 2023

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'appuyer la demande d'intervention de monsieur Yvon Dubuc et madame Mireille Laberge de la Ferme Saint-Zéphirin Enr. pour l'exécution de travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Pouliot.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Beauharnois-Salaberry pour analyse et prise en charge.

Adoptée

2023-09-134 : Autorisation de passage sur le territoire de la Municipalité – Tour du maire de Saint-Constant

Attendu que le 17 septembre 2023 aura lieu la 6^e édition de l'événement cycliste « Tour du maire » organisé par la Ville de Saint-Constant;

Attendu que l'un des trajets empruntera des routes situées sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine;

Attendu que la Ville de Saint-Constant a reçu l'aval du ministre des Transports du Québec (MTQ) pour la traversée des cyclistes;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser la demande de passage du Tour du maire de Saint-Constant sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Martine le 17 septembre 2023.

De demander aux organisateurs de prendre les mesures nécessaires pour la mise en place d'une logistique de course adéquate et efficace.

Adoptée

2023-09-135 : Demande de financement dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! »

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'hiver 2023-2024 ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence,

Il est proposé par madame Caroline Ouellette
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser madame Geneviève Tardif, directrice des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire, à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Martine et à signer tous les documents afférents.

Adoptée

2023-09-136 : Disposition de biens – autorisation

Attendu que la Municipalité désire se départir de certains biens dont elle ne se sert plus;

Attendu qu'un avis public relatif à la vente de biens municipaux usagés a été publié le 26 juillet 2023;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine autorise l'aliénation à titre onéreux des biens suivants en faveur des personnes indiquées ci-après :

Biens	Adjudicataire	Montant (avant taxes)
Débroussailleuse portée 5 pieds avec PTO	Denis Faubert	651 \$
Fourche à palette à attelage 3 points pour tracteur (avec sorties d'huile)	Les Constructions Pomminville Inc.	650 \$
Tracteur à gazon John Deere frontal 48 pouces de coupe avec moteur 20 forces	Benoit Hébert	2 000 \$
Tracteur Ford 5600, 1981, moteur 4.4 p.c. 73 HP (sans souffleur)	Ferme DesParent Inc.	6 650 \$
Tracteur International Hydro 100, 1976 DT-436 avec souffleur Blanchette	Douglas McCartney	9 266 \$
Camion International PayStar 1981, 4X4 avec équipement de déneigement et saleuse, moteur Détroit	Richard Robert	2 500 \$
Camion International PayStar 1983, 4X4 avec équipement de déneigement et saleuse, moteur Power Torque 240 Cumming	Excavation Pascal Beaulieu Inc.	5 110 \$
Camion pompe GMC Thibault 1966 avec moteur 366, pompe 625 galon minute	René Duquette	3 300 \$

Sainte-Martine, le 12 septembre 2023

Que la Municipalité de Sainte-Martine rende aliénables ces biens en retirant leur affectation à l'utilité publique.

Que monsieur Bernard Mallette, directeur des travaux publics de la Municipalité, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à ces transferts.

Adoptée

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2023-440 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2015-266 afin de modifier les bassins de taxation

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement d'emprunt numéro 2023-440 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2015-266 afin de modifier les bassins de taxation.
- Dépose le projet du Règlement numéro 2023-440.

Avis de motion du Règlement numéro 2023-441 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions

Madame Mélanie Lefort, mairesse, par la présente:

- Donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance subséquente, le Règlement numéro 2023-441 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions.

2023-09-137 : Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-441 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions

Attendu que *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la Municipalité de modifier son règlement de zonage ;

Attendu que le conseil de la Municipalité souhaite modifier le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier ou corriger diverses dispositions ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2023 ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Christian Riendeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le premier projet de règlement numéro 2023-441 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de modifier diverses dispositions soit adopté.

Adoptée

Sainte-Martine, le 12 septembre 2023

2023-09-138 : Demande 2023-018 – PIIA – 143-145 et 147, rue Saint-Joseph

Attendu la demande d’approbation d’un PIIA déposée par Geneviève Meloche, laquelle concerne le remplacement des lots numéro 6 061 513 et 6 061 537 par deux nouveaux lots afin d’offrir aux deux résidences une cour arrière et rendre conforme la marge latérale des deux bâtiments;

Attendu le plan projet de lotissement préparé par Danny Drolet, arpenteur-géomètre, et daté du 14 juin 2023 ;

Attendu que les membres conviennent que le projet atteint les objectifs définis au Règlement numéro 2022-418 relatif aux PIIA pour le secteur « Cordon patrimonial et ancienne école d’agriculture » ;

Attendu que le comité consultatif d’urbanisme a étudié la demande et transmis ses recommandations au conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Caroline Ouellette
et résolu à l’unanimité des membres présents

D’approuver la demande de PIIA visant le remplacement des lots numéro 6 061 513 et 6 061 537 au 143-145 et 147, rue Saint-Joseph.

Adoptée

2023-09-139 : Demande 2023-019 – PIIA – 173, rue Saint-Joseph

Attendu la demande d’approbation d’un PIIA déposée par Christina Wiseman, laquelle concerne le remplacement de 5 fenêtres en bois par des fenêtres en PVC;

Attendu que le changement d’une seule fenêtre en façade est prévu ;

Attendu que les caractéristiques des fenêtres de remplacement ne permettent pas de préserver l’intégrité des composantes architecturales d’intérêt patrimonial du bâtiment ;

Attendu que des modifications sont nécessaires afin de permettre au projet d’atteindre les objectifs définis au Règlement numéro 2022-418 relatif aux PIIA pour le secteur « Cordon patrimonial et ancienne école d’agriculture » ;

Attendu que le comité consultatif d’urbanisme a étudié la demande et transmis ses recommandations au conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauv  
et r  solu    l’unanimit   des membres pr  sents

D’approuver la demande de PIIA visant le remplacement de fen  tres au 173, rue Saint-Joseph, aux conditions suivantes :

- 1) Que toutes les fen  tres soient menues de faux barrotins;

- 2) Que les deux fenêtres sur le mur avant du 2^e étage soient remplacées en même temps;
- 3) Que ces deux fenêtres soient à quatre carreaux.

Adoptée

Dépôt du rapport des déboursés – août 2023

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois d'août 2023, au montant de 550 961,30 \$ pour les déboursés et au montant de 150 990,74 \$ pour les salaires, pour un montant total de 701 952,04 \$.

La minute des conseillers

Madame Caroline Ouellette

Félicitations pour la Fête des Moissons. Nous sommes tous unanime pour dire que ce fut un franc succès. Succès possible grâce à la mobilisation de l'administration, des citoyens et des commerces de Sainte-Martine. Dans l'optique de toujours s'améliorer, la municipalité désire sonder la population avec un court sondage disponible sur la page Facebook et sur le site web et vous courez la chance de gagner un panier cadeau de plusieurs produits.

Monsieur Normand Sauvé

Invite les citoyens à se renseigner et à vérifier s'ils ont besoin d'un permis lors de travaux, ou si les travaux qu'ils appréhendent à faire sont autorisés, car ce geste évite beaucoup de problèmes. Il arrive que les conseillers soient sollicités pour intervenir dans des dossiers et ce n'est pas facile de renverser des décisions et d'aller à l'encontre de l'administration.

Monsieur Christian Riendeau

Belle réussite pour la Fête des Moissons. Il félicite tous ceux qui ont mis en œuvre cette fête. Il félicite également les gens présents dans la salle ce soir. Nous avons une grosse audience et un bon débat.

Période de questions

Madame Tyo

- Elle habite la rue Phénix et est interpellée par l'avis de motion quant au Règlement d'emprunt qui sera modifié et qui touche son secteur. Demande si cette modification du règlement occasionnera une diminution du paiement.

Réponse : Possiblement, car de nouveaux lots seront ajoutés au bassin de taxation et devront payer leur part du règlement d'emprunt. La modification rend la situation équitable pour tous. Des ajustements seront effectués pour la prochaine taxation.

Monsieur Daoust

- Demande s'il était pressant de vendre le camion de pompier 1966. Le Service de sécurité incendie de Sainte-Martine aura 100 ans l'an prochain et il aurait été intéressant de garder ce camion pour la fête qui sera organisée.

Réponse : Nous avons demandé au directeur des travaux publics de disposer des biens qui ne servaient plus et ce camion a été mis en vente sous sa recommandation.

Monsieur Loiselle

- Demande s'il est possible de faire des accotements sur la rue Lanctôt.

Réponse : Nous allons vérifier avec notre Service des travaux publics.

Monsieur Riendeau

- Monsieur Riendeau est vice-président de l'UPA de Beauharnois Salaberry. L'UPA n'a pas été invitée à la séance d'information organisée par Hydroméga. Il aimerait à l'avenir être informé des projets. Il demande d'étudier la possibilité de remettre en place le CCA à Sainte-Martine. Il propose que ce comité puisse se rejoindre au moins deux fois par année avec la présence de l'inspecteur municipal et d'un conseiller municipal.

Réponse : Nous avons noté vos demandes et nous allons en discuter avec le conseil.

Monsieur Parent

Remercie le conseil pour leur transparence dans le dossier des éoliennes. Apprécie leur approche envers les citoyens, car il s'agit d'infrastructures d'envergure.

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 51.

Mélanie Lefort
Mairesse

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et
contractuelles et greffière adjointe